

# “ JE GÈRE MES DÉCHETS

## Repartez avec vos déchets, c'est un geste citoyen !

Les pelouses sont autorisées aux pique-niques et aux jeux, à l'exclusion de certaines zones soumises à restriction, précisées par des panneaux de signalisation.  
Venez avec votre pique-nique et repartez avec vos déchets : l'abandon de débris n'aide en rien l'environnement et est nuisible au bien-être des animaux.

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec le poste d'accueil et de surveillance au **01 41 12 02 90 (choix 3)**.  
Notre équipe est joignable pendant les heures d'ouverture du domaine.



# LE RÈGLEMENT DE VISITE DU DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD



  
**MINISTÈRE DE LA CULTURE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX**

SITUÉ À L'OUEST DE PARIS EN BORDURE DE SEINE, LE DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD S'ÉTEND SUR 460 HECTARES ET BÉNÉFICIE D'UN CADRE EXCEPTIONNEL AUX PORTES DE LA CAPITALE.



## JE RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE

Les dispositions du **code de la route** sont appliquées au sein du domaine.  
Merci de rouler à **45 KM/HEURE** maximum. La vitesse de circulation est abaissée à **30 KM/HEURE** les week-ends et jours fériés.

Les deux-roues motorisés sont interdits au niveau des entrées piétons. La circulation à vélo n'est autorisée que sur les routes et les allées forestières.

## JE GÈRE MON ANIMAL

URE

On ne laisse jamais son chien sans laisse !



Un chien en totale liberté peut, quelle que soit sa taille, être la cause de morsures ou de blessures.

Tenir son chien en laisse participe également au respect des autres et de la faune sauvage, mais également à lutter contre les incivilités, au service du bien-vivre ensemble.

